



Pas de déclarations faites pour les impôts sur le revenu depuis 7 ans

Par **LASOSO_old**, le **20/07/2007** à **15:03**

Bonjour,

Je me permet de vous contacter car j'ai un petit soucis. Mon ami a eu une vie assez marginale pendant environ 7 ans. Pendant 4 ans, il n'a reçu aucune aide des ASSEDIC ni d'un quelconque organisme public. Par contre, depuis 3 ans il travaille et a été déclaré de façon plus ou moins régulière avec des périodes de chômage, en ne touchant toujours pas les ASSEDIC.

Là, il est en CDI seulement il n'a jamais fait de déclaration de ses revenus depuis les 3 dernières années, il n'a jamais reçu d'avis. Or, là, il veut se mettre à jour avec les impôts.

Je voudrai savoir comment on doit procéder et combien il aurait de pénalités.

Merci d'avance.

Par **hanan**, le **23/07/2007** à **20:39**

bonjour,

c'est une excellente chose de vouloir se mettre à jour vis-à-vis des impôts. Dans cette situation, votre ami devra se présenter au centre des impôts le plus proche de chez lui afin de

retirer 3 formulaires de déclarations pour l'année en cours et les 2 années précédentes.

Aucune pénalité ne lui sera appliquée. Il déclare pour les 3 ans et on étudiera sa situation fiscale sur cette période là. La seule chose qu'il risque c'est de se retrouver avec des impôts sur 3 ans à payer d'un coup, mais vous même dites que sa situation n'a pas toujours été stable et qu'il a connu le chômage. donc en principe il ne devrait pas être imposable, et (ce qui pourrait le ravir) il aura droit de percevoir la prime pour l'emploi sur ces 3 dernières années.

POur cela n'oubliez pas de cocher la case "prime pour l'emploi" lors des déclarations de régularisation de situation.

c'est très banal cette procédure, il ne devrait pas s'inquiéter....

Par **LASOSO_old**, le **30/07/2007** à **09:43**

Merci beaucoup pour votre réponse mais j'aurais une autre question. Il habite actuellement en Guadeloupe et il devrait revenir en Métropole définitivement en novembre doit il faire ses déclarations où il habite actuellement ou peut il le faire quand il reviendra. En tout cas merci, votre réponse nous a rassuré Par contre j'aurais aimé savoir dans quel cas des pénalités sont appliqués. Merci encore.

Par **hanan**, le **10/08/2007** à **17:17**

il peut bien sûr entreprendre les démarches de régularisation une fois rentré, il n'y a pas vraiment de date propice pour cela....

pour ce qui est des pénalités, on peut appliquer des pénalités de mauvaise foi en cas de découverte par le Fisc de travail au noir, ou en cas de contestation infondées de redressements effectués, ce qui ne vous concerne a priori pas du tout.... D'autres pénalités sont applicables mais uniquement dans une situation ou le contribuable est redressé....

on ne vous appliquera pas de pénalités pour déclarations tardives, puisque on vous présume de bonne foi dans vos démarches de régularisation...

Par **LASOSO_old**, le **13/08/2007** à **09:12**

Merci beaucoup à vous on se sent vraiment soulagé. Ce site est vraiment très bien. Et merci pour vos réponses aussi rapides.

Par **Listram**, le **29/04/2014** à **07:31**

Bonjour,

je suis dans la même situation que l'ami de l'internaute précédent, mais un problème vient se rajouter : j'habite au Mexique. Comment puis-je faire pour me mettre à jour?

Par **francis050350**, le **02/05/2014** à **23:07**

Bonsoir ,

Vraiment de temps en temps on s'amuse bien sur ce site.
pourquoi le fisc Français serait-il intéressé par un résident mexicains ?
Allons-y régularisons toute la planète en la fiscalisant en France.

Par **Listram**, le **02/05/2014** à **23:50**

Content de vous faire rire !

Vous n'avez jamais entendu parler du concept d'expatrié? La plupart paye ses impôts en France. Je vais donc préciser ma question au risque de déclencher l'hilarité chez ce grand spécialiste qu'est Francis050350 : Y'a-t-il un service des impôts dans les ambassades françaises (ils ne me répondent pas par mail, et je vis loin de tout consulat) ou dois-je directement envoyer mes déclarations en retard en France?

Par **francis050350**, le **03/05/2014** à **08:06**

Bonjour ,

Mes excuses pour vous avoir choqué ; mais je précise .

Un expatrié est résident fiscal du pays où il est expatrié .

pour les salariés détachés à l'étranger par des entreprises Françaises , il en est de même (taxation des revenus dans le pays de résidence ;

Pour les non résidents en France , ils ne sont donc taxables en France que sur leurs revenus de source Française et rien d'autre .

Ces personnes dépendent du service des impôts des non résidents à Noisy le Grand (tous les pays sont concernés)

Ainsi une personne expatriée au Mexique est taxable au Mexique sur ces revenus de toute origine sauf Française .

Si la personne concernée a des revenus Français et ne les a pas déclarés (sauf revenus occultes) la prescription est acquise pour les années 2010 et antérieures.

Voir donc le SINR du 93 0 Noisy le Grand pour le reste

Par **Listram**, le **03/05/2014** à **14:41**

Merci beaucoup de votre réponse, tout est clair à présent !

Par **francis050350**, le **03/05/2014** à **15:01**

Encore une fois pardon

Par **max 972**, le **01/08/2014** à **10:30**

Bonjour,

Je suis dans cette situation depuis 2007 : je n'ai pas déclaré mes revenus, je suis très mal organisé et j'ai eu divers problèmes. Quelqu'un pourrait m'aider ? J'ai travaillé entre-temps mais je ne touchais pas beaucoup.

Merci.

Par **francis050350**, le **01/08/2014** à **11:44**

Bonjour ,
N'ayez pas autant de craintes inutiles .

Vous avez deux possibilités :

La 1ère que je vous conseille est de déposer des déclarations de revenus pour 2011 , 2012 et 2013 (avant il y a prescription en principe , sauf si activité occulte non déclarée)

Pour cela allez sur le site www.imot.gouv.fr et téléchargez les déclarations 2042 , remplissez-les et envoyez les à votre service des impôts . Si vous gagnez peu vous y avez intérêt car vous avez besoin de vos avis d'imposition pour diverses aides.

Deuxième possibilité ne pas bouger car vous n'avez droit à aucune aide et attendez que le fisc se réveille . S'il ne s'est pas manifesté c'est qu'effectivement vous représentez peu d'intérêt. CONCLUSION : Pas d'angoisse , il y a autre chose que le fisc dans la vie.

Par **Philsefe**, le **13/08/2014** à **00:52**

Bonjour,

Je suis dans le même cas... Dois-je remplir plusieurs déclarations ou faire une nouvelle première déclaration car je n'ai plus mon numéro fiscal et je ne reçois plus les déclarations à remplir.

Merci d'avance,

Par **francis050350**, le **13/08/2014** à **09:12**

Bonjour ,

Le mieux est de faire dans un 1er temps UNE déclaration pour les revenus de 2013. Pas besoin du n° fiscal , le fisc se charge de vous en attribuer un .

Si vous avez de faibles revenus c'est votre intérêt de faire des déclarations car cela peut déclencher des aides (APL , etc...)

Si par la suite le fisc vous demande pour 2011 et 2012 ne faites que pour 2012 (2011 sera prescrit à la fin de l'année et c'est trop court pour eux de régulariser)

Par **took**, le **10/09/2014 à 03:07**

Bonjour,

Je vis aux Antilles depuis plus de quatre ans. J'ai toujours travaillé déclarer. Je n'est jamais rempli de déclaration d'impôt. Quelles sont les démarches pour se régulariser ?

Par **orchideenoir**, le **02/04/2015 à 18:46**

Bonjour,

J'aide les personnes difficultés gratuitement bénévole dans une association , j'ai un cas a vous soumettre cette personne me dit !!!!!

Je suis dans une situation...depuis 2006 je n'ai pas déclaré mes impôts, (pour les années de 2007 à 2014) j'ai eu de très nombreux problèmes personnel et une phobie administrative.

Après un licenciement économique en 2005 Assedic (chômage) puis j'ai retrouvé du travail en 2009 dans une municipalité 1350 € par mois comme vacataire 2010 et titulaire 2011.

Quelqu'un pourrait m'aider, à régulariser ma situation avec les impôts et je voudrais savoir comment on doit procéder et combien il aurait de pénalités.

Merci d'avance?

Par **Ethan666**, le **09/06/2015 à 15:37**

Bonjour,

je suis dans la même situation, je n'ai pas déclaré mes revenus depuis 5 ans, beaucoup de problèmes personnels, perte d'un proche, je suis tombé très bas, jusqu'à devenir SDF, mais j'ai toujours gardé mon activité professionnel. C'est la panique total, je ne sais pas comment m'y prendre pour déclarer mes revenus, si quelqu'un peut m'aider, je voudrais sortir de cet enfer, merci pour vos réponses.

Par **arcanum92**, le **11/10/2015 à 19:46**

bonjour ,mon dernier avis d'imposition remonte aux années 1992,suite à une situation sociale difficile,(plusieurs années sans domicile fixe)...je n'ai évidemment plus reçu ,de "nouvelles"

du fisc !je n'ai par ailleurs jamais cherché à me soustraire a un quelconque controle...Nous sommes en 2015,je souhaiterais vivement régulariser ma situation afin de sortir de cette situation "marginale".....comment dois-je proceder?MERCI PAR AVANCE POUR TOUTE INFORMATION POUVANT M'AIDER.

Par **dd44**, le **12/11/2015** à **21:01**

bonjour, j'ai 44 ans franÇais, depuis 2005 je vie a temps complet dans un pays etranger pour resumer masituation actuel.

je suis dans la categorie de personnes dites instables je suppose. je crois n'avoir jamais fait une declaration d imposition de ma vie? beaucoup de temps ce sont ecoulés la veritée je ne souviens pas trop si j'en ai fait une durante mes années franÇaises? ma question sur ce premier point est: si je risque d'avoir des problemes a vouloir revenir en france? surtout je n ai aucun justificatif de rien de ma vie franÇaise si on m'en demandais que d escale en escale tout a ete perdu....

2eme aides svp: a un de mes retours en france un de mes oncles a mis sa sociétée a mon nom et lui etait gerant, je n'ai jamais toucher un centime de cette societée qui d'ailleur ne m'interessait pas mon but était d'aidé mon oncle bien sur il a fait couler la boite . legalement bien sur je suis le responsable mais ya t il prescription ? qu'est ce que j'encours??? merci beaucoup ca m'evitera de me faire des idées sur des temes que je ne maitrise pas....

Par **Antog**", le **13/01/2016** à **14:26**

Bonjour, donc voilà je vous explique mon cas qui est de la non déclaration de mes impôts depuis 2 ans et a se jours je me retrouve à payer 3000€ d'impôt en 1 coup, alors que je gagne le SMIC, cela me fou dans la m*****, et il me mette la pression. Comment faire s'il vous plaît ?

Par **clemendou**, le **01/04/2016** à **18:17**

Je n'ai pas déclaré mes impôts depuis 2008 car j étais limite SDF et maintenant RSA et j en ai besoin pour la cmu cmuc merci

Par **ducki**, le **04/04/2016** à **16:04**

Bonjour je suis parti de chez ma mere depuis 2010 et je nai jamais declarer mes impots mes j'aimerais me mettre a jour mes hai une question si jy vais esr ce que je risque de la prison ou allez au tribunal jai tres peur dy allez et quil me rie au nez.

Merci

Par **Sandscara**, le **10/04/2017** à **13:47**

Bjr moi aussi j ai un problèmes je n est pas déposer ma déclaration déclaration 2015 et la depuis février la CAF ma bloker mon dossier et j apprend que sans sa il sera bloker donc est se possible de retirer un document de le déposé et qui il me face un papier ou qil temponne le document pour la CAF mes sur un autre departemt que sur celui ou j habité avant car déménagé

Par **Nana184918**, le **21/04/2017** à **21:26**

Bonjour, je n'ai jamais (par pure idiotie de ma part) jamais déclaré mes revenus. Aujourd'hui je souhaite me mettre en règle. Pensez vous qu'il est preferable de me rendre sur place? Ou puis je directement envoyé les déclarations des 3 dernières années? Merci pour vos réponses

Par **Mayson**, le **25/09/2020** à **04:05**

Bonsoir je n'es pas payé met impôt depuis que je travaille septembre 2013 a aujourd'hui que dois-je faire

Par **SolèneG**, le **29/04/2021** à **12:43**

Bonjour,

Pas de déclaration de revenus faites depuis 2012 quelles sont mes obligations?

Y a t-il des délais de prescriptions? Quelles déclarations suis je obliger des faire or délais de prescription?

Merci